

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 021-439/14/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association "Bâtiments Durables Méditerranéens" et approbation d'une convention

DEE 14/12055/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée par délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 dans une stratégie énergétique structurée à travers le Plan Climat-Energie Territorial (PCET). Outre l'exécution des actions, le suivi des indicateurs, la constitution de bilans annuels permettant de suivre la réalisation des objectifs fixés, un des facteurs de réussite du Plan Climat-Energie Territorial est sa capacité à nouer des partenariats créatifs et constructifs.

« Bâtiments Durables Méditerranéens » (BDM) est une association interprofessionnelle au service du bâtiment durable, de type loi 1901 créée en 2008. L'association a vocation à structurer et développer la filière de l'aménagement, la construction et la réhabilitation « durables » en PACA, en prenant en compte les spécificités climatiques et culturelles méditerranéennes.

L'association a développé un référentiel (une démarche) permettant d'atteindre un niveau de qualité énergétique élevé, au-delà de la réglementation en vigueur. A ce jour, 30 projets de construction/rénovation ont suivi cette démarche sur le territoire de MPM. Ces projets sont de nature différente : logements, bureaux mais aussi établissements scolaires.

En 2014, deuxième année de mise en œuvre du Plan Climat-Energie Territorial, en plus de son adhésion à cette structure, MPM a souhaité soutenir plus activement l'association pour la réalisation de deux actions spécifiques :

- Géolocalisation des bâtiments reconnus BDM (ou en cours de reconnaissance) sur une plateforme collaborative

C'est au total 200 bâtiments qui ont obtenu la reconnaissance BDM dans toute la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'association développera grâce à l'appui de MPM, un module de géolocalisation de ces projets qui permettra notamment de faire une recherche de critères pour créer des cartes interactives de reporting.

- L'Accompagnement pour les projets neufs ou de réhabilitation MPM en vue d'une reconnaissance BDM

La reconnaissance BDM de certains projets de MPM est actuellement à l'étude. Grâce à la subvention, BDM appuiera les directions porteuses des projets dans la définition précise des documents, à l'image du profil environnemental par exemple.

Il est donc proposé de verser une subvention d'un montant total de 8 600 euros dont le versement est précisé dans la convention jointe.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 d'approbation du Plan Climat-Energie Territorial de MPM ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Président au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les objectifs ambitieux du Plan Climat-Energie Territorial de MPM concernant la réduction des consommations énergétiques sur le patrimoine de MPM mais aussi pour le territoire ;
- L'opportunité de ce partenariat aux vues des objectifs fixés.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 8 600 euros à l'association « Batiments Durables Méditerranéens ».

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association « Batiments Durables Méditerranéens ».

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2014 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique G 610 – Nature 6743 – Fonction 833

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Développement durable, Plan Climat
Et Maîtrise de l'Energie

Eric LE DISSÈS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014